



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi, le 5 août 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 5 août 2019 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 37.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Yvon Martel
 Éric Morissette

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

203-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté.

204-2019

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2019 est accepté tel que déposé.

205-2019

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2019.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 juillet 2019 est accepté tel que déposé.

206-2019

Adoption des comptes.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

207-2019

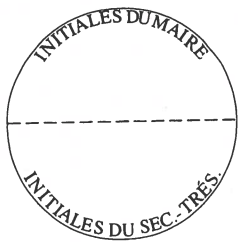
Adoption du règlement numéro 370-2019 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur le cours d'eau Ruisseau à Martin, branches 19 et 21, le cours d'eau Lucien-Vigneault et branche Piché-Bergeron, le cours d'eau Proulx et la Rivière-Noire, branche 42.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil adopte le règlement numéro 370-2019 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur le cours d'eau Ruisseau à Martin, branches 19 et 21, le cours d'eau Lucien-Vigneault et branche Piché-Bergeron, le cours d'eau Proulx et la Rivière-Noire, branche 42.

208-2019

Autorisation d'inscription pour formation de célébrant, Monsieur Marc Plante, maire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'inscription du maire, Monsieur Marc Plante, à une formation de célébrant au coût de 200 \$ avant taxes.



No de résolution
ou annotation

209-2019

Demande d'acquisition d'orthophotos 2020 (10 cm vs 20 cm).

ATTENDU le survol aérien pour l'acquisition d'orthophotos 2020 pour l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a intérêt pour le survol à une précision de 10 cm pour répondre aux besoins de gestion du périmètre urbain et les autres secteurs sont d'une précision de 20 cm;

ATTENDU QUE la municipalité autorise les dépenses pour les orthophotos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise la demande d'acquisition d'orthophotos 2020 de 10 cm pour répondre aux besoins de gestion du périmètre urbain et les autres secteurs sont d'une précision de 20 cm ainsi que les dépenses s'y rattachant.

210-2019

Autorisation d'une deuxième application d'abat-poussière.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'inspecteur de la voirie, Monsieur Yvan Verville, à faire la vérification des routes et des rangs afin de voir à la nécessité d'appliquer une deuxième couche d'abat-poussière sur les routes non-pavées.

211-2019

Autorisation de rechargement de pierre route Boisvert et route de la Coupe.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise les dépenses pour la route Boisvert et route de la Coupe pour un montant estimé d'environ 13 000 \$, soit l'achat de pierre et le rechargement, la pose de membrane et le creusage de fossés.

212-2019

Autorisation de creusage de fossés sur une partie du territoire de la municipalité.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le creusage de fossés sur une partie du territoire de la municipalité pour un montant estimé d'environ 20 000 \$.

213-2019

Nommer un comité de suivi pour la Municipalité amie des aînés (MADA).

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le Conseil autorise la nomination d'un comité de suivi pour la Municipalité amie des aînés (MADA), ce comité responsable de la démarche se compose des personnes suivantes à savoir, Mesdames Guylaine St-Hilaire et Maxim Normand et Messieurs Gaston Vigneault, Noël Bélanger, Éric Morissette représentant le Conseil et Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour faire le suivi du plan d'action pour le MADA.

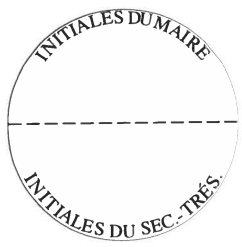
Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

206-2019, 207-2019, 208-2019, 209-2019, 210-2019, 211-2019, 212-2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois d'août deux mille dix-neuf.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras



No de résolution
ou annotation

Lecture de la correspondance (suite).
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Matériel d'information sur les maladies transmises par les tiques et les moustiques
Comité de la Fête nationale de Saint-Valère : Remerciement de commandite
MRC d'Arthabaska : Survol orthophotos 2020 : Dépenses et règlement 30-2019 Ruisseau à Martin, branches 19 et 21, le cours d'eau Lucien-Vigneault et branche Piché-Bergeron, le cours d'eau Proulx et la Rivière-Noire, branche 42; Règlement numéro 30-2019 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur les cours d'eau

Revue/dépliants : Le Mensuel de Saint-Valère, L'Info-Bénévole, Formes, Rues Principales, Constat, ViaBitume

214-2019

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 37 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

